

LES ACTUALITES

■ Partage de la responsabilité parentale.

Vers un doublement de la durée du congé paternité.

Le Gouvernement a confirmé le 23 septembre qu'à partir de juillet 2021, la durée du congé paternité sera doublée pour être portée à 28 jours au lieu des 14 jours actuels (3 jours de congé naissance et 11 jours de congé paternité).

La CFDT revendique depuis plus de 10 ans un allongement significatif de ce congé, et ne peut donc être que satisfaite. Pour le bien de l'enfant évidemment. Pour répondre aux aspirations des pères à consacrer du temps à leurs enfants. Pour davantage d'égalité entre les femmes et les hommes aussi, en favorisant une meilleure répartition des tâches ménagères. En faveur de l'égalité professionnelle enfin, en réduisant l'impact que la maternité a trop souvent sur la carrière et la rémunération des femmes.

La CFDT a toujours défendu avec sincérité tout ce qui peut permettre le partage de la responsabilité parentale, et regrette que le CMNE s'en serve comme excuse pour justifier la prise en charge à 50% seulement de la dispense temporaire d'activité pour les parents qui rencontrent une problématique de garde d'enfants en cas de fermeture de classe.

■ Préparer sa retraite.

Reconstituer sa carrière.

La première étape de la préparation de sa retraite consiste à reconstituer sa carrière. Commencez 5 ans avant pour avoir largement le temps de contrôler les données de votre dossier. Vous pourrez ainsi rassembler les informations utiles pour faire rectifier les omissions ou les erreurs, voire pour procéder à des rachats de trimestres ou de validation de services. Pour vous y aider nous vous recommandons de créer votre espace personnel sur :

- www.lassuranceretraite.fr
- www.malakoffhumanis.com

Ces deux sites vous permettront de consulter votre relevé de carrière (Relevé Individuel de Situation), d'estimer le montant de votre future retraite avec le simulateur M@rel, d'obtenir des réponses personnalisées, etc... De plus, grâce aux informations recueillies vous serez prêt pour participer encore plus efficacement aux réunions « tout savoir sur la retraite ». En effet, le CMNE organise chaque année des conférences sur le sujet afin d'accompagner les salariés dans la préparation de leur retraite. Ces rencontres sont d'ailleurs fortement appréciées des salariés concernés. Au programme ? La présentation, par des intervenants de la CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail) et du CICAS (Centre d'Information, Conseil et Accueil des Salariés), des régimes de retraite et des modalités de calcul, de la retraite de réversion, de la retraite progressive, du calcul de la retraite complémentaire et des conditions de départ.

De son côté la CFDT propose à ses adhérents (et à ses prochains adhérents) des fiches pratiques sur la retraite. N'hésitez à vous rapprocher de la CFDT.

SOMMAIRE

■ Actualités.....1

- Partage de la responsabilité parentale.
- Préparer sa retraite.

■ Edito1

■ Le dossier du mois....2

- Le sexisme au travail.

■ Félicitations.....2

■ Carton Rouge.....2

■ Le chiffre.....2

■ Décryptage.....2

- Effectif CDI du CMNE

■ Repères2

EDITO

La société évolue. Trop vite pour certains, trop lentement pour d'autres, et avec des ressentis différents selon les sujets.

La période que nous vivons joue un rôle d'accélérateur parfois même assisté d'un turbo!

Pour notre domaine d'activité, chacun a pu constater une évolution sur les relations et les conditions de travail comme sur la relation client.

Le « présentiel » a perdu sa suprématie et n'est plus un réflexe premier. Place aux nouveaux canaux.

Du contact physique, nous étions passés en quelques années au digital, et en quelques mois à une forme de digital intense, ce que les spécialistes les plus optimistes prévoyaient à un horizon beaucoup plus lointain. Et tant mieux si la technologie se développe au service de l'humain, favorise la qualité du contact et la sécurité des opérations.

Tant pis par contre pour ceux qui vont payer les dégâts liés à l'effet d'aubaine dont profitent certaines entreprises. Et regardons dans notre profession les répercussions qu'aura le projet d'absorption du Crédit du Nord par la Société Générale.

Ce processus ne sera-t-il pas inspirant pour d'autres réseaux?

Vous avez des questions, des remarques ?
Contactez votre représentant CFDT directement sur sa messagerie personnelle.

Gilles BAUGET gilles.bauget@cmne.fr
Damien COYEZ damien.coyez@cmne.fr
Sylvie DAVANNE sylvie.davanne@cmne.fr
Gaël DELALLEAU gael.delalleau@cmne.fr
Emmanuel DONDELA emmanuel.dondela@cmne.fr
Frédéric LAMBERT frederic.lambert@cmne.fr
Nathalie GODDYN nathalie.goddyn@cmne.fr
Éric GOURY eric.goury@cmne.fr
Emilie LALLEMENT emilie.lallement@cmne.fr
Romain LANTIEZ romain.lantiez@cmne.fr
Jacques MENET jacques.menet@cmne.fr
Sandrine QUENTIN sandrine.quentin@cmne.fr
Philippe VANDELDE philippe.vandelde@cmne.fr

LE DOSSIER DU MOIS

Le sexisme au travail.

Réagir dès le premier dérapage !

Le sexisme au travail est souvent banalisé, caché ou nié. Les petites phrases du genre : « *je te rappelle que tu n'es qu'une femme* », « *ma chérie* » ou « *fais pas ta blonde* », « *t'as pas d'humour* »... sont monnaie courante dans les couloirs de l'entreprise, près de la machine à café ou dans l'open space. S'il est facile de détecter le sexisme dit « hostile » (couper la parole, ignorer la personne, ...) il faut se méfier du sexisme bienveillant (expliquer les choses plus lentement parce qu'on estime que les femmes n'ont pas les compétences ou qu'elles ont du mal à comprendre). Dissimulé derrière des mots gentils ou des petites attentions pleines de bons sentiments (qu'on n'adresserait pas à un collègue du même sexe), cette méthode pernicieuse est aussi dangereuse que des hostilités. Tous les jours, les femmes doivent vivre avec ces stéréotypes et compliments méprisants. STOP ! Pour lutter efficacement contre ce mal silencieux, une prise de conscience

générale est indispensable. Les hommes, bien trop souvent dans le déni, doivent admettre que leur prévenance excessive, leur « blague » irrespectueuse, leur allusion douteuse, leur regard insistant, leur remarque sur le physique ou la tenue vestimentaire... sont des insultes. Les femmes doivent se rendre compte qu'on les rabaisse et réagir immédiatement afin de faire cesser tout propos ou agisse-

Certains se croient tout permis : Plus pour longtemps !

ment sexiste. Il en est de même pour les témoins (collègues) et particulièrement le manager. En effet, une réaction immédiate et proportionnée doit s'appliquer afin de stopper ces comportements sexistes. Il est du rôle du manager de recadrer la personne devant tout le monde en adoptant une posture légale (référence à la loi) pour



montrer que l'on ne laisse pas passer. Hors de question de laisser circuler la moindre rumeur. Si celle-ci est fausse, il est nécessaire de faire cesser les propos calomnieux. Si elle est vraie, il faut réagir rapidement pour ne pas négliger un éventuel premier signal de harcèlement. Un management exemplaire est sans doute le meilleur moyen d'éviter de tels comportements. C'est essentiel, car les salariés calquent leur manière d'agir sur celle de leur manager et d'autre part, ils auront plus spontanément envie de se confier à lui en cas de remarques sexistes ou harcèlement sexuel.

Rappel : l'accord relatif à l'amélioration de la qualité de vie au travail précise (Titre 3 - art.4), que tout salarié de l'entreprise, victime ou témoin, peut signaler ces agissements en s'adressant à sa hiérarchie ou à la DRH. Les référents en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes sont : Perrine GOSSET (relations sociales) et Gilles BAUGET (C.M. Reims Europe).■

FELICITATIONS

A l'ensemble des services et structures de l'entreprise, et à leur personnel, pour leur contribution à l'élaboration du nouvel accord relatif à la gestion des incivilités. Bravo à tous.

CARTON ROUGE

Aux managers qui lors de l'entretien semestriel, ne tiennent pas compte des préconisations de l'entreprise pour analyser les résultats des commerciaux, à savoir : adapter ligne par ligne les objectifs afin de tenir compte des absences des salariés et de l'arrêt de la production pendant plusieurs mois. Cette mesure qui semble relever du bon sens pour la majorité des ma-

nagers n'est peu ou pas du tout respectée par quelques-uns d'entre eux.

LE CHIFFRE 2003

C'est l'année où les salariés du CMNE ont perçu pour la 1ère fois une prime d'intéressement. Comme le précise l'accord d'intéressement, cette prime reste aléatoire et variable selon les performances de l'entreprise. C'est à partir de cette date que la direction du CMNE a « vendu » aux futurs embauchés le concept de « rémunération globale ». Cette conception de la rémunération risque prochainement d'être fortement mise à mal...

DECRYPTAGE

■ Effectif CDI de la CFCMNE.
- 489 salariés au 30/06/2020.

	Points de vente	Appui réseau *	Services fédéraux	Total
2005	2009	207	712	2928
2016	1424	566	589	2579
2017	1373	566	578	2517
2018	1334	605	596	2535
2019	1303	609	569	2481
2020	1298	594	547	2439
Écart	-711	+387	-165	-489

* CMNA. Délégations fédérales. ECP. Gestion de patrimoine. Animation com. Marché prof/agri/ OBNI. Activité entreprise. Equipe volante. Caisse solidaire.

REPERES

L'AGENDA DU MOIS

Négociation : 09/09
C.S.E : 17/09
C.S.S.C.T. : 22/09

SECURITE SOCIALE

Plafond annuel : 41.136 €
Plafond mensuel : 3.428 €

SMIC (01/20) Source : Service Public.fr

Taux horaire brut : 10.15 €
Taux horaire net : 8.05 €
Mensuel brut : 1.539.42 €
Mensuel net : 1.218.60 €

INFLATION

0.20 % (selon l'INSEE)

ALLOCATIONS (01/04/20)

Revenus nets ≤ 69.309 € / an
Deux enfants : 131.95 €
Revenus nets ≤ 75.084 € / an
Trois enfants : 301.00 €
Revenus nets ≤ 80.859 € / an
Quatre enfants : 470.07 €

RSA (01/04/20)

1 personne seule : 564.78 €
1 couple : 847.17 €
1 couple + 1 enf : 1.016.60 €
1 couple + 2 enf : 1.186.03 €
Enfant suppl. : 225.91 €

Pour adhérer à la CFDT : Tél : 03/20/78/36/82

Messagerie : cfdt-cmne@cmne.fr

Application mobile : disponible sur Play Store et App Store

facebook : CFDT CMNE

BULLETIN D'ADHESION

Nom :
Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :

A retourner :
CMNE - local syndical de la CFDT
4 place Richebé - 59000 LILLE

Date et signature

